

SOUS-PREFECTURE DE CORSE
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
02B-212003370-20230415-2023_006-DE

République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 15 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ours-Jean CAPOROSI

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Ours-Jean CAPOROSI, Prosper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI
Représentés : Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSI
Excusés :
Absents : Laurent LOVICHI
Secrétaire de séance : Prosper GIOVANNONI

Objet: Vote du compte administratif 2022 - N° 2023_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence Monsieur Ours Jean CAPOROSI, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Christian MORACCHINI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 855.59		66 881.48		116 737.07
Opérations exercice	309 793.33	272 775.75	254 227.01	305 513.11	564 020.34	578 288.86
Total	309 793.33	322 631.34	254 227.01	372 394.59	564 020.34	695 025.93
Résultat de clôture		12 838.01		118 167.58		131 005.59
Restes à réaliser	119 256.00	54 822.41			119 256.00	54 822.41
Total cumulé	119 256.00	67 660.42		118 167.58	119 256.00	185 828.00
Résultat définitif	51 595.58			118 167.58		66 572.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 avril 2023 et
publié ou notifié le 18 avril 2023

Le Maire



C. MORACCHINI